



DIRECTION GENERALE

Dakar, le

19 OCT. 2009

N° 1 6 3 2 0

≠ N° 2009/ _____ /ASECNA/DGDD/DRHE/EF/BG+

DECISION

**portant admission au concours d'entrée à l'EAMAC,
session d'août 2009**

Représentation de : Burkina Faso

Le Directeur Général,

- Vu** l'avis des concours d'entrée à l'EAMAC de la session d'août 2009 ;
Vu les besoins en formation initiale exprimés par l'Agence, au titre de la rentrée scolaire 2009-2010 ;
Vu les relevés des notes des candidats au concours d'entrée à l'EAMAC de la session d'août 2009 et le résultat des travaux de délibération du jury dudit concours ;
Vu les nécessités de service ;

DECIDE

Article 1^{er} : Les candidats de nationalité **Burkinabé** dont les noms figurent sur la liste ci-jointe, sont déclarés provisoirement admis au concours d'entrée à l'EAMAC, session d'août 2009, pour le compte de la représentation ASECNA du **Burkina Faso** avec une bourse article 2.

Article 2 : L'admission définitive au concours est prononcée après satisfaction des conditions ci-après :

- Vérification par l'EAMAC de l'aptitude physique des candidats et de la conformité de leur diplôme ;
- Engagement par le candidat :
 - de respecter le règlement intérieur de l'école ;
 - d'accepter les conditions de traitement que l'Agence propose pour ses élèves en formation ;
 - en cas de recrutement à l'issue de la formation, à servir l'Agence pendant au moins 10 ans.

Article 3 : Tout manquement aux conditions citées à l'article 2 annule l'admission du candidat qui sera retourné dans son pays d'origine. Sauf cas de force majeure, l'élève qui ne respecte pas l'engagement décennale est tenu de rembourser intégralement à l'Agence tous les frais relatifs à sa formation.

Article 4 : A l'issue de leur formation et en cas de succès, les élèves boursiers article 2, seront recrutés dans la limite des emplois budgétaires et classés conformément au Statut Unique du Personnel.

**Pour le Directeur Général et par Délégation
Le Directeur des Ressources Humaines**

- Copies** : - DGDD (ATCR)
- Représentation concernée
- DEE - CFR - EAMAC

MOHAMED MOUSSA



